

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/083/VDV

DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du Projet Educatif de Territoire - Appel à projets 2025 – 2ème répartition.

2025-55-DGAPM-DJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°25/0451/VDV du 11 juillet 2025, la Ville de Marseille a prolongé pour deux ans son projet éducatif de territoire (PEDT), adopté initialement par délibération du conseil municipal du 4 mars 2022. Le PEDT vise à offrir aux enfants de 3 à 12 ans un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école, en coordonnant les nombreux acteurs éducatifs du territoire et en favorisant la transversalité entre les acteurs institutionnels (Education nationale, CAF...) et associatifs.

En cohérence avec les ambitions du projet éducatif de territoire et du projet « Refondation des temps de l'enfant », la Ville de Marseille a lancé pour la 3ème année un appel à projets pour financer des actions éducatives répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT pour l'année scolaire 2025-2026.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT (Culture, Sport, Santé, Citoyenneté, Transition écologique) et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous, toute l'année y compris durant les vacances scolaires. Ont également été sélectionnés les dossiers témoignant d'une démarche partenariale innovante entre les différents membres de la communauté éducative ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées entre les différents temps de l'enfant.

Pour cette deuxième répartition, les projets retenus permettent par exemple de créer un parcours déambulatoire pour découvrir les quartiers prioritaires de la ville sous un autre angle, de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap, d'initier des enfants au cinéma ou de les sensibiliser à l'hygiène alimentaire.

Après examen des dossiers, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 313 500 Euros (trois cent treize mille cinq cents Euros) dont 9 000 Euros (neuf mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
TERRITORIALES VU LA DELIBERATION N°21/0596/VDV DU 1ER OCTOBRE
2021 VU LA DELIBERATION N°22/0051/VDV DU 4 MARS 2022
VU LA DELIBERATION N°25/0451/VDV DU 11 JUILLET 2025
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est autorisé le versement de subventions aux associations de notre secteur suivantes listées dans le tableau ci-dessous :

Ligne : subvention de fonctionnement, nature 65748.26, fonction 338, Service 05032						
Tiers	Association	Adresse	Avenant	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
174732	LES MUSES URBAINES	LE CLOS DES ORFEUILLES 13012 MARSEILLE		00012045	5 000 €	2025 - A la découverte de nos quartiers - Projet éducatif de territoire (PEDT) continuité éducative - LES MUSES URBAINES
174955	HEKO FARM	603 RUE SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE		00010160	4 000 €	Sensibiliser les enfants à chaque étape de leur croissance à la transition écologique

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 La dépense totale, soit 313 500 Euros (trois cent treize mille cinq cents Euros) dont 9 000 Euros (neuf mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.26 – Sous Chapitre 338 - Service 05032- Action 11012412.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 02 octobre 2025